

IDE de classe normale

Je choisis de rester en catégorie B, j'ai la possibilité de partir à 55 ans...



SITUATION ACTUELLE				SITUATION FUTURE				
Cat. B Classe normale				Cat. B Classe normale				
Grille actuelle				nouvelle grille				
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain (€)
				9 (-)	25 ans	515	2 384,55 €	+ 157 €
8 (-)	20 ans	481	2 227,13 €	8 (4 ans)	21 ans	483	2 236,39 €	+ 9 €
7 (4 ans) ans	16 ans	446	2 065,07 €	7 (4 ans)	17 ans	450	2 083,59 €	+ 18 €
6 (4 ans)	12 ans	416	1 926,16 €	6 (4 ans)	13 ans	420	1 944,68 €	+ 18 €
5 (4 ans)	8 ans	390	1 805,78 €	5 (4 ans)	9 ans	394	1 824,30 €	+ 18 €
4 (3 ans)	5 ans	367	1 699,28 €	4 (3 ans)	6 ans	370	1 713,17 €	+ 13 €
3 (3 ans)	2 ans	343	1 588,16 €	3 (3 ans)	3 ans	346	1 602,05 €	+ 13 €
2 (2 ans)	Nomination	324	1 500,18 €	2 (2 ans)	1 an	332	1 537,23 €	+ 37 €
1 (1 an)	0	308	1 426,10 €	1 (1 an)	Nomination	327	1 514,08 €	-

Je choisis la catégorie A avec un départ à la retraite repoussé à 60 ans...



SITUATION ACTUELLE				SITUATION FUTURE											
Cat. B				Catégorie A Classe normale nouvelle grille											
Classe normale				Décembre 2010			Juillet 2012			Juillet 2015					
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré		Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Gain	Indice Majoré	Gain	Indice Majoré	Gain	Cumul gains			
-	-	-		11 (4 ans)	31 ans	566	2 620,69 €	-	566	2 620,69 €	-	566	2 620,69 €	-	-
-	-	-		10 (4 ans)	29 ans	546	2 528,09 €	-	548	2 537,35 €	+ 9 €	549	2 541,98 €	+ 4 €	-
-	-	-		9 (4 ans)	25 ans	520	2 407,70 €	-	524	2 426,22 €	+ 18 €	529	2 449,38 €	+ 23 €	-
-	-	-		8 (4 ans)	21 ans	501	2 319,73 €	-	505	2 338,25 €	+ 18 €	509	2 356,77 €	+ 18 €	-
8 (-)	20 ans	481	2 227,13 €	7 (3 ans)	17 ans	486	2 250,28 €	+ 23 €	487	2 254,91 €	+ 4 €	488	2 259,54 €	+ 4 €	+ 32 €
7 (4 ans)	16 ans	446	2 065,07 €	6 (3 ans)	13 ans	453	2 097,48 €	+ 32 €	456	2 111,37 €	+ 13 €	457	2 116,00 €	+ 4 €	+ 50 €
6 (4 ans)	12 ans	416	1 926,16 €	5 (3 ans)	9 ans	422	1 953,94 €	+ 27 €	423	1 958,57 €	+ 4 €	424	1 963,20 €	+ 4 €	+ 37 €
5 (4 ans)	8 ans	390	1 805,78 €	4 (3 ans)	6 ans	397	1 838,19 €	+ 32 €	399	1 847,45 €	+ 9 €	402	1 861,34 €	+ 13 €	+ 55 €
4 (3 ans)	5 ans	367	1 699,28 €	3 (3 ans)	3 ans	373	1 727,06 €	+ 27 €	379	1 754,85 €	+ 27 €	382	1 768,74 €	+ 13 €	+ 69 €
3 (3 ans)	2 ans	343	1 588,16 €	2 (2 ans)	1 an	349	1 615,94 €	+ 27 €	355	1 643,72 €	+ 27 €	363	1 680,76 €	+ 36 €	+ 92 €
2 (2 ans)	Nomination	324	1 500,18 €	1 (1 an)	Nomination	335	1 551,12 €	+ 50 €	342	1 583,53 €	+ 32 €	349	1 615,94 €	+ 32 €	+ 115 €
1 (1 an)	-	308		Les infirmiers qui intégreront la profession à partir de 2012 « bénéficieront » directement des nouvelles grilles catégorie A ainsi qu'une ouverture de droits à la retraite à 62 ans (projet de réforme FPH)											

IDE de classe supérieure

Je choisis de rester en catégorie B, j'ai la possibilité de partir à 55 ans...



SITUATION ACTUELLE				SITUATION FUTURE				
Cat. B IDE Classe supérieure				Cat. B Classe supérieure				
Echelon / durée moyenne	Temps de carrière moyen	Indice Majoré (points)	Salaire	Echelon / durée moyenne	Temps de carrière moyen	Indice Majoré	Salaire	Gain (€)
-	-	-		7 (-)	27 ans	551	2 551,24 €	+ 78 €
6 (-)	23 ans	534	2 472,53 €	6 (4 ans)	23 ans	535	2 477,16 €	+ 4 €
5 (4 ans)	19 ans	515	2 384,55 €	5 (4 ans)	19 ans	519	2 403,07 €	+ 18 €
4 (3 ans)	16 ans	490	2 268,80 €	4 (3 ans)	16 ans	494	2 287,32 €	+ 18 €
3 (3 ans)		466	2 157,67 €	3 (3 ans)	-	471	2 180,82 €	+ 23 €
2 (2 ans)		442	2 046,55 €	2 (3 ans)	-	448	2 074,33 €	+ 27 €
1 (2 ans)		411	1 903,01 €	1 (2 ans)	-	423	1 958,57 €	+ 55 €

Je choisis la catégorie A avec un départ à la retraite repoussé à 60 ans...



SITUATION ACTUELLE				SITUATION FUTURE											
Cat. B				Catégorie A Classe supérieure nouvelle grille											
Classe supérieure				Décembre 2010				Juillet 2012				Juillet 2015			
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	Cumul gains
-	-	-		11(-)	31 ans	570	2 639,21 €	166 €	581	2 690,15 €	50 €	604	2 796,64 €	106 €	324 €
-	-	-		10 (4 ans)	27 ans	557	2 579,02 €	106 €	570	2 639,21 €	60 €	578	2 676,26 €	37 €	203 €
6 (-)	23	534	2 472,53 €	9 (4 ans)	23 ans	539	2 495,68 €	23 €	547	2 532,72 €	37 €	552	2 556,26 €	23 €	83 €
5 (4 ans)	19	515	2 384,55 €	8 (4 ans)	19 ans	520	2 407,70 €	23 €	524	2 426,22 €	18 €	529	2 449,37 €	23 €	64 €
4 (3 ans)	16	490	2 268,80 €	7 (3 ans)	16 ans	495	2 291,95 €	23 €	501	2 319,73 €	27 €	506	2 342,88 €	23 €	74 €
3 (3 ans)	-	466	2 157,67 €	6 (3 ans)	-	473	2 190,08 €	32 €	478	2 213,24 €	23 €	483	2 236,39 €	23 €	78 €
2 (2 ans)	-	442	2 046,55 €	5 (2 ans)	-	451	2 088,22 €	41 €	456	2 111,37 €	23 €	460	2 129,89 €	18 €	83 €
1 (2 ans)	-	411	1 903,01 €	4 (2 ans)	-	431	1 995,61 €	92 €	436	2 018,76 €	23 €	440	2 037,29 €	18 €	134 €
-	-	-		3 (2 ans)	-	415	1 921,53 €	-	416	1 926,16 €	-	420	1 944,68 €	-	-
Valeur du point d'indice				2 (2 ans)	-	400	1 852,08 €	-	400	1 852,08 €	-	403	1 865,97 €	-	-
4,6302 €				1 (1 ans)	-	387	1 791,89 €	-	387	1 791,89 €	-	390	1 805,78 €	-	-

Le comparatif des échelons 10 et 11 est établi en fonction de l'indice final antérieur 534.

IBODE, Puéricultrice classe normale



Valeur du point d'indice **4,6302 €**

Cat. A				Catégorie A Classe normale nouvelle grille (2 ^{ème} grade)								
Classe normale				Juillet 2012					Juillet 2015			Cumul gains
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	
-	-	-		11 (4 ans)	27 ans	581	2 690,15 €	319 €	604	2 796,64 €	105 €	-
-	-	-		10 (4 ans)	23 ans	570	2 639,21 €	268 €	578	2 676,26 €	36 €	-
-	-	-		9 (4 ans)	19 ans	547	2 532,72 €	162 €	552	2 555,87 €	23 €	-
8 (-)	21 ans	512	2 370,66 €	8 (4 ans)	15 ans	524	2 426,22 €	55 €	529	2 449,38 €	23 €	78 €
7 (4 ans)	17 ans	485	2 245,65 €	7 (3 ans)	12 ans	501	2 319,73 €	74 €	506	2 342,88 €	23 €	97 €
6 (4 ans)	13 ans	456	2 111,37 €	6 (3 ans)	9 ans	478	2 213,24 €	101 €	483	2 236,39 €	23 €	124 €
Selon	-	429	1 986,36 €	5 (2 ans)	7 ans	456	2 111,37 €	125 €	460	2 129,89 €	18 €	143 €
5 (4 ans)	9 ans	429	1 986,36 €	4 (2 ans)	5 ans	436	2 018,77 €	32 €	440	2 037,29 €	18 €	50 €
4 (3 ans)	6 ans	411	1 903,01 €	3 (2 ans)	3 ans	416	1 926,16 €	23 €	420	1 944,68 €	18 €	41 €
3 (3 ans)	3 ans	386	1 787,26 €	2 (2 ans)	1 an	400	1 852,08 €	64 €	403	1 865,97 €	13 €	78 €
2 (2 ans)	1 an	367	1 699,28 €	1 (1 ans)	-	387	1 791,89 €	92 €	390	1 805,78 €	13 €	105 €
1 (1 an)	-	341	1 578,90 €	-	-	387	1 791,89 €	212 €	-		-	-

Bizarre ces 11 échelons du 1^{er} grade, alors que jusqu'à présent tous les IBODE et Puéricultrices étaient nommés en classe supérieure (2^e grade) dès le 5^{ème} échelon et après 10 ans de service effectif sans quota.

Le comparatif des échelons (6 à 11) reste fictif puisque jusqu'à présent les IBODE et les PUER étaient nommés en Classe Supérieure à partir du 5^{ème} échelon et 10 ans de service effectif.

Les gains sur ce 1^{er} échelon (387) paraissent bien alléchants, pourtant aucune IBODE ou Puéricultrice ne pourront y prétendre puisque leur carrière d'IDE les amène déjà au 3^{ème} échelon ou 4^{ème} échelon... beaucoup moins lucratif..

Droit d'option

Pour les nouveaux grades ouverts à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans** *

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans. Ce relèvement se fera à raison d'un trimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet, l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.

Mme BACHELOT annonce des gains annuels de 3366 € en début de carrière et 3312 € en fin de carrière pour les IBODE et les PUERICULTRICES.

Pour la fin de carrière en classe supérieure, cela pourrait être vrai après plus de 27 ans de carrière

Indice 631 - 570 = 61 points x 4,6302 (valeur du point) = 282,44 €/mois

Soit par an 282,44 x 12 = 3389,28 €

Pour le début de carrière on cherche encore la « formule magique » qui permet d'atteindre le chiffre annoncé. Faites le calcul, même en prenant l'indice le plus fort de début carrière on n'y arrive pas.

Indice 390 - 341 = 49 points x 4,6302 (valeur du point) = 226,88 €/mois

Soit par an 226,88 x 12 = 2722,56 €

Chercher plutôt la réalité des gains autour des 3ème et 4ème échelons puisque ces spécialités sont plutôt nommées à ce niveau après un début de carrière comme IDE. Désolé mais les gains sont compris entre 492 et 936 € / an.

IBODE, Puéricultrice classe supérieure



Valeur du point d'indice **4,6302 €**

Cat. A				Catégorie A Classe supérieure nouvelle grille (3 ^{ème} grade)								
Classe supérieure				Juillet 2012					Juillet 2015			
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	Cumul gains
-	-	-		11 (-)	29 ans	619	2 866,09 €	226 €	631	2 921,66 €	55 €	281 €
-	-	-		10 (4 ans)	25 ans	593	2 745,71 €	106 €	608	2 815,16 €	69 €	175 €
7 (-)	23,5 ans	570	2 639,21 €	9 (4 ans)	21 ans	575	2 662,37 €	23 €	585	2 708,67 €	46 €	69 €
6 (3,5 ans)	20,5 ans	539	2 495,68 €	9 (4 ans)	21 ans	575	2 662,37 €	166 €	585	2 708,67 €	46 €	212 €
5 (3 ans)	17 ans	518	2 398,44 €	8 (3 ans)	17 ans	550	2 546,61 €	148 €	558	2 583,65 €	37 €	185 €
4 (3 ans)	14 ans	498	2 305,84 €	7 (3 ans)	14 ans	525	2 430,86 €	125 €	533	2 467,90 €	37 €	162 €
3 (2 ans)	12 ans	474	2 194,72 €	6 (2 ans)	12 ans	500	2 315,10 €	120 €	509	2 356,77 €	41 €	161 €
2 (2 ans)	10 ans	455	2 106,74 €	5 (2 ans)	10 ans	480	2 222,50 €	115 €	485	2 245,65 €	23 €	138 €
1 (2 an)	-	420	1 944,68 €	4 (2 ans)	-	454	2 102,11 €	157 €	460	2 129,89 €	27 €	184 €
				3 (2 ans)	-	434	2 009,51 €	-	439	2 032,66 €	23 €	-
				2 (1 ans)	-	418	1 935,42 €	-	420	1 944,68 €	9 €	-
				1	-	398	1 842,82 €	-	403	1 865,97 €	23 €	-

Le comparatif pour les échelons 10 et 11 est établi en fonction de l'indice final antérieur 570.

Ce grade n'étant pas spécifique à ces catégories, les échelons 1, 2 et 3 sont utiles pour d'autres catégories de personnels.

Droit d'option

Pour les nouveaux grades ouverts à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans** *

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement.

L'augmentation proposée en ce début de 3^o grade pour les IBODE et les PUERICULTRICES semble intéressante mais elle est purement virtuelle puisque leur nomination dans ce grade se fera à l'indice 480 ou 485. En effet les critères d'accès au grade supérieur restant a priori les mêmes, il faut avoir atteint le 5^o échelon de la classe normale et cumuler 10 ans de service effectif pour accéder à ce grade.

Encore un effet d'annonce de Mme BACHELOT.

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans . Ce relèvement se fera à raison d'un quadrimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet , l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.

IADE classe normale

Valeur du point d'indice **4,6302 €**



Cat. A Classe normale				Catégorie A Classe normale nouvelle grille (3 ^{ème} grade)								
									Juillet 2012			Juillet 2015
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	Cumul gains
-	-	-		11 (-)	26 ans	611	2 829,05 €	310 €	631	2 921,66 €	92 €	402 €
-	-	-		10 (4 ans)	22 ans	593	2 745,71 €	226 €	608	2 815,16 €	69 €	295 €
-	-	-		9 (4 ans)	18 ans	575	2 662,37 €	143 €	585	2 708,67 €	46 €	189 €
8 (-)	21 ans	544	2 518,83 €	8 (3 ans)	14 ans	550	2 546,61 €	27 €	558	2 583,65 €	37 €	64 €
7 (4 ans)	17 ans	516	2 389,18 €	7 (3 ans)	11 ans	525	2 430,86 €	41 €	533	2 467,90 €	37 €	78 €
6 (4 ans)	13 ans	487	2 254,91 €	6 (2 ans)	9 ans	500	2 315,10 €	60 €	509	2 356,77 €	41 €	101 €
5 (4 ans)	9 ans	461	2 134,52 €	5 (2 ans)	7 ans	480	2 222,50 €	87 €	485	2 245,65 €	23 €	110 €
4 (4 ans)	6 ans	438	2 028,03 €	4 (2 ans)	5 ans	454	2 102,11 €	74 €	460	2 129,89 €	27 €	101 €
3 (3 ans)	3 ans	413	1 912,27 €	3 (2 ans)	3 ans	434	2 009,51 €	97 €	439	2 032,66 €	23 €	120 €
2 (2 ans)	1 an	394	1 824,30 €	2 (1 an)	1 an	418	1 935,42 €	111 €	420	1 944,68 €	9 €	120 €
1 (1 an)	-	367	1 699,28 €	1	-	398	1 842,82 €	143 €	403	1 865,97 €	23 €	166 €

Bizarre ces 11 échelons du 1^{er} grade, alors que jusqu'à présent tous les IADE étaient nommés en classe supérieure (2^o grade) dès le 5^{ème} échelon et après 10 ans de service effectif sans quota.

Cela ne cache-t-il pas une modification des critères d'accès au Grade Supérieur ?

A moins que cela servent la Propagande de Mme BACHELOT...

Le comparatif des échelons (6 à 11) reste fictif puisque jusqu'à présent les IADE étaient nommés en Classe Supérieure à partir du 5^o échelon et 10 ans de service effectifs

Ce premier échelon (398) paraît bien alléchant, pourtant aucune IADE ne pourra y prétendre puisque leur carrière d'IDE les fera nommée à un indice supérieur.

Droit d'option

Pour les nouveaux grades ouverts à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans** *

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement

A compter de 2013, il n'y aura plus de recrutement dans le corps actuel de cadre de santé

Mme BACHELOT annonce des gains annuels de 2879 € en début de carrière et 2064 € en fin de carrière pour les IADE.

Les IADE perdent la moitié du différentiel qui les distinguaient des IDE (avant la réforme 70 points en fin de carrière contre 38 points désormais).

Pour la fin de carrière en classe supérieure, les chiffres annoncés sont réels après 30 ans de carrière

Indice 642 - 604 = 38 points x 4,6302 (valeur du point) = 175,95 €/mois

Soit par an 175,95 x 12 = 2111,40 €

Par contre pour le début de carrière on cherche encore la « formule mathématique » de Mme BACHELOT qui permet d'atteindre le chiffre annoncé. Faites le calcul, même en prenant l'indice le plus fort de début carrière on n'y arrive pas :

Indice 403 - 367 = 36 points x 4,6302 (valeur du point) = 166,69 €/mois

Soit par an 166,69 x 12 = 2000,28 €. Sauf que cet indice ne sert pas aux IADE

Chercher plutôt la réalité des gains autour des 3^{ème} et 4^{ème} échelon puisque ces IADE sont plutôt nommées à ce niveau après un début de carrière comme IDE et 2 ans de formation (soit au moins 5 années de carrière).

La calculatrice affiche des gains plus maigres, ils sont compris entre 1212 et 1440 € / an.

Mme BACHELOT est très généreuse sur les échelons qui ne servent pas aux IADE... Un bel exercice de propagande.

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans. Ce relèvement se fera à raison d'un trimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet, l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.

IADE classe supérieure



Valeur du point d'indice **4,6302 €**

Cat. A Classe supérieure grille actuelle				Catégorie A nouvelle grille (4 ^{ème} grade)								
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Juillet 2012					Juillet 2015			Cumul gains
				Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	
	-	604	2 796,64 €	7 (-)	29 ans	625	2 893,88 €	97 €	642	2 972,59 €	78 €	175 €
7 (-)	21,5 ans	566	2 620,69 €	6 (4 ans)	25 ans	607	2 810,53 €	13 €	616	2 852,20 €	41 €	54 €
6 (3,5 ans)	18 ans	544	2 518,83 €	5 (4 ans)	21 ans	581	2 690,15 €	69 €	595	2 754,97 €	64 €	133 €
5 (3 ans)	15 ans	524	2 426,22 €	4 (4 ans)	17 ans	559	2 588,28 €	69 €	574	2 657,73 €	69 €	138 €
4 (3 ans)	12 ans	501	2 319,73 €	3 (3 ans)	13 ans	532	2 463,27 €	37 €	551	2 551,24 €	87 €	124 €
3 (2 ans)	10 ans	482	2 231,76 €	2 (2 ans)	10 ans	524	2 426,22 €	106 €	535	2 477,16 €	50 €	156 €
2 (2 ans)	-	454	2 102,11 €	1 (1 ans)	-	490	2 268,80 €	37 €	525	2 430,86 €	162 €	199 €
1 (2 ans)	-			-	-	490	2 268,80 €	166 €	525	2 430,86 €	162 €	328 €

Droit d'option

Pour les nouveaux grades ouverts à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans** *

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans. Ce relèvement se fera à raison d'un quadrimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet, l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.

Dans cette réforme les IADE perdent le différentiel qui les distinguaient des IDE, des IBODE et des Puéricultrices.

De même avant la réforme, ils étaient à 8 points des Cadres de Santé (IM 611) et 38 (IM 642) des Cadres Supérieurs de Santé.

Désormais, ils sont respectivement à 16 points des Cadres de Santé (IM 658) et à 92 points des Cadres Supérieurs de Santé (IM 734).

Le Ministère ne veut pas reconnaître le niveau Master 2 qu'ils revendiquent du fait des 2 ans supplémentaires de formation qu'impose leur spécialité.

Comme vous pouvez le constater, les deux premiers indices ne servent pas puisque les IADE sont nommés en Classe supérieure à compter du 5^{ème} échelon de la classe normale avec un cumul de 10 ans de service effectif dans le grade. Le Protocole n'aborde pas du tout les critères d'accès, donc on suppose qu'ils restent identiques, mais les 11 échelons de la classe normale laisse planer un doute ?

Dans l'ancienne grille cela correspondait à l'indice 487 de la Classe normale, ce qui donne en reclassement l'indice 500 puis une nomination à l'indice 524 du nouveau 4^o grade...

Cadre de santé

Valeur du point d'indice

4,6302 €



SITUATION ACTUELLE				SITUATION FUTURE								
Cat. A				Catégorie A nouvelle grille (5 ^{ème} grade)								
grille actuelle							Juillet 2012		Juillet 2015			
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Gain	Indice Majoré	Salaire	Gain	Cumul gains
-	-	-		11 (-)	30	634	2 935,55 €	106 €	658	3 046,67 €	111 €	217 €
8 (-)	24	611	2 829,05 €	10 (3 ans)	27	617	2 856,83 €	27 €	636	2 944,81 €	87 €	114 €
7 (4 ans) selon	20	554	2 565,13 €	9 (3 ans)	24	590	2 731,82 €	166 €	613	2 838,31 €	106 €	272 €
	20	554	2 565,13 €	8 (3 ans)	21	570	2 639,21 €	74 €	590	2 731,82 €	92 €	166 €
6 (4 ans)	16	526	2 435,49 €	7 (3 ans)	19	540	2 500,31 €	64 €	567	2 625,32 €	125 €	189 €
5 (3 ans) selon	13	497	2 301,21 €	6 (3 ans)	16	514	2 379,92 €	78 €	542	2 509,57 €	129 €	207 €
	13	497	2 301,21 €	5 (3 ans)	13	500	2 315,10 €	13 €	518	2 398,44 €	83 €	96 €
4 (3 ans)	10	473	2 190,08 €	4 (2 ans)	11	476	2 203,98 €	13 €	493	2 282,69 €	78 €	91 €
3 (2 ans)	8	446	2 065,07 €	3 (2 ans)	9	449	2 078,96 €	13 €	473	2 190,08 €	111 €	124 €
2 (2 ans) selon	6	416	1 926,16 €	2 (2 ans)	7	435	2 014,13 €	87 €	451	2 088,22 €	74 €	161 €
	6	416	1 926,16 €	1 (1 an)	6	423	1 958,57 €	32 €	443	2 051,18 €	92 €	124 €
1 (1 an)	5	380	1 759,48 €	1 (1 an)	5	423	1 958,57 €	199 €	443	2 051,18 €	92 €	291 €

Les temps de carrière moyen sont basés sur un déroulé de carrière-type construite selon le modèle suivant :

- 3 ans de carrière comme IDE + 1 an de formation cadre + 1 an de stage ...Soit un minimum de 5 années de carrière.

Droit d'option

Ouvert à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans ***

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement.

A compter de 2013, il n'y aura plus de recrutement dans le corps actuel de cadre de santé.

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans . Ce relèvement se fera à raison d'un quadrimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet , l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.

Mme BACHELOT annonce des gains annuels de 3421 € en début de carrière et 4996 € en fin de carrière pour les Cadres de Santé

Pour la fin de carrière des Cadres de Santé, la différence avec le nouvel indice final rapporte 2611 € en plus par an après 30 années de carrière.

Indice 658 - 611 = 47 points x 4,6302 (valeur du point) = 217,62 €/mois

Soit par an 217,20x12 = 2611 €. Tout aussi intéressants, les gains dégagés par l'évolution des échelons 5 et 7 (2484 € et 3264 €).

Pour le début de carrière des Cadres de Santé, le chiffre annoncé est vrai, mais Il fait partie d'un bel effet d'annonce, car pratiquement aucun cadre sera concerné par cette augmentation puisque leur début de carrière se situe à l'indice 416

Toutes ces augmentations seront assorties d'une nouvelle prime dite de fonction et de résultat (PFR) directement liée à la **performance**...Cette PFR remplacera le régime indemnitaire actuellement en vigueur...Mme BACHELOT introduit la part variable du salaire dans la Fonction Publique Hospitalière

Cadre supérieur de santé

Valeur du point d'indice

4,6302 €



SITUATION ACTUELLE Cadres supérieurs de santé Grille actuelle				SITUATION FUTURE								
				Cadres supérieurs de santé nouvelle grille (6 ^{ème} grade)								
							Juillet 2012			Juillet 2015		
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Salaire	Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré		Gain	Indice Majoré		Gain	Cumul gains
				7 (-)	31 ans	672		138 €	734		287 €	425 €
6 (-)	29 ans	642	2 972,59 €	6 (3 ans)	28 ans	657	3 111,49 €	69 €	698	3 398,57 €	189 €	258 €
5 (3 ans)	26 ans	621	2 875,35 €	5 (3 ans)	25 ans	635	3 042,04 €	65 €	662	3 231,88 €	125 €	190 €
4 (3 ans)	23 ans	581	2 875,35 €	4 (3 ans)	22 ans	602	2 940,18 €	97 €	630	3 065,19 €	129 €	226 €
3 (3 ans)	20 ans	566	2 690,15 €	3 (3 ans)	19 ans	582	2 787,38 €	74 €	598	2 917,03 €	74 €	148 €
2 (3 ans)	17 ans	544	2 620,69 €	2 (2 ans)	17 ans	557	2 694,78 €	60 €	572	2 768,86 €	69 €	129 €
1 (2 ans)	15 ans	524	2 518,83 €	1 (2 ans)	15 ans	537	2 426,22 €	60 €	550	2 648,47 €	60 €	120 €

Les temps de carrière moyen sont basés sur un déroulé de carrière-type construite selon le modèle suivant :

- 3 ans de carrière comme IDE + 1 an de formation cadre + 10 ans de carrière comme Cadre... soit 15 années

Droit d'option

Ouvert à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans** *

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement.

A compter de 2013, il n'y aura plus de recrutement dans le corps actuel de cadre de santé.

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans . Ce relèvement se fera à raison d'un quadrimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet , l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.

Mme BACHELOT annonce des gains annuels de 3421€ en début de carrière et 4996 € en fin de carrière pour les Cadres de Santé et Cadres Supérieurs de Santé

Pour la fin de carrière des Cadres Supérieurs, cela pourrait être vrai après plus de 30 ans de carrière

Indice 734 - 642 = 92 points x 4,6302 (valeur du point) = 425,98 € / mois

Soit par an 425,98 x 12 = 5111,76 €

Mme BACHELOT semble avoir soigné les Cadres Supérieures, mais en retour elle exige la performance, laquelle sera évaluée chaque année lors de l'entretien professionnel.

La performance influencera directement le niveau de la prime dite de fonction et de résultat (PFR). Cette PFR remplacera le régime indemnitaire actuellement en vigueur...

Le salaire au mérite est en marche...il devrait être étendu à toutes les catégorie A